

CAPPEI par la VAEP accompagnement collectif et individuel

ISFEC

Education / Enseignement / Formation Formation continue, Formation courte À partir d'un bac + 5

DERNIÈRE MISE À JOUR / 05/06/2025

- › **Durée** : 30 heures
- › **Campus** : Toulouse

- › **Capacité d'accueil** : Minimum : 3 personnes – Maximum : 5 personnes

Présentation de la formation

Le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié crée le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) pour les professeurs du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Le CAPPEI, commun aux professeurs du premier degré et du second degré est destiné à attester la qualification des professeurs du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

Le CAPPEI permet à un enseignant d'être affecté à titre définitif sur un poste qui relève de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il peut désormais être obtenu par la VAEP.

Cet accompagnement s'adresse à des enseignants 1er et 2nd degré d'établissements de l'enseignement privé sous-contrat affiliés à Formiris.

Les + de la formation

- › Des accompagnateurs/référents expérimentés ayant une bonne connaissance du CAPPEI et formés à la VAEP

Objectifs pédagogiques de la formation

Compétences et aptitudes visées :

À l'issue de cet accompagnement, l'enseignant sera capable de :

- ✓ Revisiter son parcours professionnel et personnel
- ✓ d'analyser son activité de travail
- ✓ Faire le lien entre ses compétences et celles du référentiel de la certification demandé
- ✓ présenter devant un jury en fonction des modalités de certification visée : écriture du dossier et entretien

Compétences du référentiel de l'enseignant spécialisé BO n° 10 du 11 mars 2021 :

- ✓ Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- ✓ Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
- ✓ Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

Les compétences travaillées sont en lien avec le [référentiel de compétences de l'enseignant](#) ainsi que [celui de l'enseignant spécialisé](#).

Évaluation des acquis et compétences

Notre système d'évaluation de la formation s'articule en plusieurs phases afin de garantir une montée en compétence effective des stagiaires.

Pendant la formation :

- ✓ Questionnaire de positionnement par rapport aux compétences visées
- ✓ Fiche de suivi candidat

En fin de formation :

- ✓ Évaluation qualitative en fin d'accompagnement : grille d'évaluation portant sur l'entraînement à la présentation orale

Après la formation :

- ✓ Évaluation à chaud de la formation (dès la fin de la formation)
- ✓ Évaluation à froid de la formation (6 mois après la formation)

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Modalités :

- ✓ Sessions en visio conférence en groupe
- ✓ Sessions en présentiel
- ✓ Sessions en visio conférence et téléphoniques en individuel (binôme candidat-accompagnateur)
- ✓ Ateliers collectifs d'explication de l'expérience
- ✓ Commentaires et feed-back à l'écrit sur le livret 2

Outils : visio, supports papier, diaporama, Equipe TEAMS

Moyens :

1. Les **entretiens centrés sur la personne** pour le parcours et le CV (entretien clinique ou semi-directif)
2. Les **entretiens centrés sur l'activité** pour les contextes et activités significatives (entretien d'explicitation et instructions au sosie)

Les médiations verbales : (orales téléphonique, visio conférence ou écrite en commentaires des écrits)

- ✓ Les relances
- ✓ Les reformulations, écho, miroir
- ✓ le questionnement ou investigation (questions fermées, ouvertes, d'alternatives, miroir, de clarification, d'explicitation).

Chiffres clés

4

Accompagnatrices formées
depuis 2021

100%

Taux de réussite par la VAEP ou la formation
en 2022-2023

9

Candidats inscrits
depuis 2022

Programme

La formation se déroule de façon hybride :

- ✓ 12 heures de formations à distance
- ✓ 18 heures de formation en présentiel à Toulouse

Contenu de la formation

- ✓ Définition du rôle et de la mission de l'accompagnateur, présentation de la démarche VAEP, de l'échéancier
- ✓ Aider à l'écriture par un questionnement en vue de l'identification d'expériences afin d'apporter un éclairage sur la construction des compétences du candidat
- ✓ Aider à l'exploration des expériences du stagiaire et du référentiel métier de l'enseignant spécialisé afin de les relier
- ✓ Accompagner l'écriture du livret 2 par le questionnement afin de permettre au candidat d'identifier ses réussites et ses difficultés, de les relier au référentiel métier afin d'objectiver au mieux ce qui constitue l'identité professionnelle
- ✓ Illustrer ce qui peut constituer un faisceau de preuves
- ✓ Accompagner à la relecture du dossier, s'assurer de sa cohérence et préparer le candidat à l'entretien de validation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée des formatrices suivantes :

- ✓ **Véronique Despiciq**, formatrice ISFEC, formée à la VAE
- ✓ **Pauline Giraudeau**, enseignante spécialisée ULIS école, formatrice ISFEC et formée à la VAE
- ✓ **Corinne Lacaze**, enseignante spécialisée ULIS collège, formatrice ISFEC et formée à la VAE
- ✓ **Séverine Ly Madiou**, enseignante spécialisée à dominante pédagogique (CAPA-SH option E), enseignante référente de scolarité pour les élèves en situation de handicap (Master MEEF Pratiques Pédagogiques de l'Éducation Inclusive), formatrice certifiée, titre de formateur du Secrétariat Général Enseignement Catholique, formée à la VAE

Et après ?

Poursuite d'études

Dans le cas où vous avez suivi le CAPPEI par la formation sans obtenir la validation, il est possible de le présenter par la voie de la VAEP.

De la même façon, suite à un accompagnement VAEP qui n'a pas abouti à une certification, il est possible d'opter pour la formation.

Contact

Fabienne Darhi

Assistante de formation

✉ fabienne.darhi@ict-toulouse.fr

☎ +33 5 34 31 35 10

Aurélie Géhin

Coordinatrice pédagogique

✉ aurelie.gehin@ict-toulouse.fr

☎ +33 5 34 31 35 01

Audrey San Martin

Correspondant relais handicap

✉ audrey.sanmartin@ict-toulouse.fr

☎ +33 5 62 26 87 70

